

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 407 15 février 2012

SOMMAIRE

Ametek Holdings de Mexico19530	HSG19517
Avaton S.A	Ibiz One S.A
Avaton S.à r.l	Ibiz One S.A
BPT Optima S.A., SICAR19490	Iceo Parallel
CB Diagnostics Luxembourg19511	I&G Galileo Sàrl19521
FPM Capital S.A 19527	Immo Abakus S.à r.l
Galen S.A 19497	Immo AL 3319525
GER1 S.A19526	Immo AL 35/3719526
GER 2 S.A	Immo PDP219526
Ger Top S.A19514	Immo PDP419527
Gitte Landgrebe S.à r.l	Impax Solargen S.à r.l
Glacea SA19497	Ineltec S.à r.l
Global Mania Holding S.à.r.l 19498	International Manag' Men S.à r.l 19534
Guimofi19498	I-TEK S.E19521
Haasberg Trading19511	Kitchener Luxco S.à r.l 19514
Haasberg Trading19511	Luninvest International S.A 19534
Haig Luxembourg Holdco S.à r.l 19510	MGA Sàrl19517
Hanreever Corp 19524	Monteland Holding S.à r.l19521
Haybom19492	Motola S.à r.l
Heimsveldi19513	ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A 19497
Hingerfarm S.à r.l19510	Shavir SPF S.A
Hoban Invest S.A	Sieglinde S.A
Holzinger + Klemm S.à r.l	Skandia Invest S.A 19527
Home Trade S.A19516	
Horizon Santé, S.à r.l	S.à r.l 19492
Hôtel-Restaurant-Brasserie Siewenburen,	
société à responsabilité limitée 19516	



BPT Optima S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.456.

In the year two thousand and eleven, on the first day of December.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of BPT Optima S.A., SICAR, a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) existing under the form of a société d'investissement en capital à risqué (SICAR), having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.456 incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 30 August 2005, regularly published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 16 September 2005, under number 909, pages 43586 to 43599 (hereafter referred to as the "Company").

The meeting was opened 3.40 p.m. under the chairmanship Mogens Jørgensen, director of company, residing professionally at Søndergårds Allé 43,4, 2760 Måløv, Denmark.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Sandrine Goiris, private employee, residing professionally at Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Transfer of the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and subsequent amendment of article 2 of the articles of association;
 - 2 Miscellaneous
- II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on November 18, 2011 as it appears from the copies presented to the meeting.
- IV. Closed, the attendance list let appear that, from the seven hundred and twenty-two thousand eight hundred and eighty-seven point zero one (722,887.01) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) currently issued, 457,455.83 are present or duly represented, and that, from the two thousand hundred (200,000) preferred shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), 115,587 are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the change of the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by resolution of the board of Directors of the Company (the "Board").

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company."

There being no further business, the meeting is closed at 3.50 pm.



The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BPT Optima S.A., SICAR, une société anonyme de droit luxembourgeois existante sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 110.456, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, le 30 août 2005, régulièrement publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 16 Septembre 2005, sous le numéro 909, pages 43.586 à 43.599 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Mogens Jørgensen, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Søndergårds Allé 43,4, 2760 Måløv, Danemark,

Le Président désigne comme secrétaire, et l'assemblée élit comme scrutateur Sandrine Goiris, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée ainsi constituée, le président a requis le notaire d'acter que:

- I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social de la Société du 1B Heienhaff, L-1736 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et modification subséquente de l'article 2 des statuts;
 - 2. Divers.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions, sont présentés sur une liste de présence attenante; laquelle liste, signée par les actionnaires, les détenteurs de procuration et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par le mandataire des actionnaires demeureront aussi annexées aux présentes.

III. La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires le 18 novembre 2011.

IV. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les sept cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-sept virgule zéro un (722.887,01) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) actuellement émises, 457.455,83 sont présentes ou dûment représentées, et que, sur les deux cent mille (200.000) actions préférentielles ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) actuellement émises, 115.587 sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le changement du siège social de la Société de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Il s'en suit que l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré à toute autre endroit dans la commune de Luxembourg par résolution du Conseil d'Administration (le «Conseil»).

Des succursales, filiales, ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions) par une décision du Conseil.

Dans le cas où le Conseil d'Administration décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et sont susceptibles d'avoir des effets sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité des communications entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète des circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15.50 heures.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: M. JORGENSEN, S. GOIRIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54937. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004228/123.

(120004123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Haybom, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 132.873.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2012004375/11.

(120003949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.538.130,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.627.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 38,207,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 157627 (the Company). The Company was incorporated on 15 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 358 of 23 February 2011 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 8 December 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARS:

Vincent Square Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under the number 24313381 (Vincent Square), being the holder of 21,912,500 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

WPPIH 2001, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered address at 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under the number 3096915 (IH 2001), being the holder of 16,295,000 preferred shares of the Company having a nominal value of EUR 1,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

(Vincent Square and IH 2001 are referred to hereunder each as a Shareholder and collectively as the Shareholders).



The proxies from the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 38,207,500 (thirty eight million two hundred and seven thousand five hundred Euro) represented by 38,207,500 (thirty eight million two hundred and seven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 330,630 (three hundred and thirty thousand six hundred and thirty Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 38,207,500 (thirty eight million two hundred and seven thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 38,538,130 (thirty eight million five hundred and thirty eight thousand one hundred and thirty Euro), by way of the issuance of 330,630 (three hundred and thirty thousand six hundred and thirty) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares), together with share premium in an amount of EUR 3,669,370 (three million six hundred and sixty nine thousand three hundred and seventy Euro);
- 3. Subscription to and payment in kind by Taylor Nelson Sofres International Limited of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind of shares having an aggregate value of EUR 4,000,000 (four million Euro);
- 4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and item 3. above;
- 5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 330,630 (three hundred and thirty thousand six hundred and thirty Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 38,207,500 (thirty eight million two hundred and seven thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 38,538,130 (thirty eight million five hundred and thirty eight thousand one hundred and thirty Euro), by way of issuance of 330,630 (three hundred and thirty thousand six hundred and thirty) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, together with share premium in an amount of EUR 3,669,370 (three million six hundred and sixty nine thousand three hundred and seventy Euro).

Third resolution

The Meeting records the following intervention, subscription to and payment for the New Shares:

Intervention - Subscription - Payment

Taylor Nelson Sofres International Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at 27 Farm Street, London, England, W1J 5RJ, United Kingdom, registered with the Trade Registry of England and Wales under the number 01953112 (the New Shareholder),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

intervenes at the present Meeting and declares to (i) subscribe to the 330,630 (three hundred and thirty thousand six hundred and thirty) ordinary shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 1 ordinary share with a nominal value of EUR 52,800, representing 100% (one hundred percent) of the issued and outstanding share capital of Kantar Media GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, with registered office at Barmbeker Straße 2, 22303, Hamburg, Germany, registered with the German Trade and Companies Register (Amtsgericht Hamburg) under the number HRB 101855 (the Kantar Shares).

The Kantar Shares are contributed at their fair market value, i.e. an aggregate value of EUR 4,000,000 (four million Euro), which shall be allocated as follows:



- (i) an amount of EUR 330,630 (three hundred and thirty thousand six hundred and thirty Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 3,669,370 (three million six hundred and sixty nine thousand three hundred and seventy Euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Kantar Shares contributed to the Company are supported by a certificate issued by the management of the New Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the New Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Vincent Square Holding B.V.:	21,912,500 ordinary shares;
Taylor Nelson Sofres International Limited:	330,630 ordinary shares; and
WPPIH 2001, Inc.:	16,295,000 preferred shares.

The Meeting notes that, as from the present resolution, the New Shareholder is considered as a shareholder of the Company and that it is entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to its shares in the Company, on the subsequent items of the agenda of the Meeting.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

- " Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 38,538,130 (thirty eight million five hundred and thirty eight thousand one hundred and thirty Euro), represented by 38,538,130 (thirty eight million five hundred and thirty eight thousand one hundred and thirty) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the Nominal Value) each, divided as follows:
 - 22,243,130 ordinary shares (the Ordinary Shares); and
 - 16,295,000 preferred shares (the Preferred Shares and together with the Ordinary Shares, the Shares).

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 3,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, the proxyholder of the appearing and intervening parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 38.207.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157627 (la Société), constituée le 15 décembre 2010 suivant un acte du notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N°358 du 23 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 décembre 2011 suite



à un acte reçu par le notaire instrumentaire, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

Vincent Square Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Rotterdam (Kamer van Koophandel) sous le numéro 24313381 (l'Associé), détenant 21.912.500 parts sociales ordinaires dans la Société ayant une valeur nominale d'1 EUR chacune

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

WPPIH 2001, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 3096915 (IH 2001), détenant 16.295.000 parts sociales préférentielles dans la Société ayant une valeur nominale d'1 EUR chacune,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(Vincent Square et IH 2001 sont toutes un Associé et collectivement désignées ci-dessous comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour des raisons d'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement l'entièreté du capital souscrit de la Société qui est fixé à 38.207.500 EUR (trente-huit millions deux cent sept mille cinq cents euros) représenté par 38.207.500 (trente-huit millions deux cent sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 330.630 EUR (trois cent trente mille six cent trente euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 38.207.500 EUR (trente-huit millions deux cent sept mille cinq cents euros) à un montant de 38.538.130 EUR (trente-huit millions cinq cent trente-huit mille cent trente euros), par l'émission de 330.630 (trois cent trente mille six cent trente) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 3.669.370 EUR (trois millions six cent soixante-neuf mille trois cent soixante-dix euros);
- 3. Souscription et paiement par apport en nature par Taylor Nelson Sofres International Limited de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus par voie d'un apport en nature d'un montant global de 4.000.000 EUR (quatre millions d'euros);
- 4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts coordonnés de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;
- 5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives.
 - 6. Divers.
 - III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 330.630 EUR (trois cent trente mille six cent trente euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 38.207.500 EUR (trente-huit millions deux cent sept mille cinq cents euros), à un montant de 38.538.130 EUR (trente-huit millions cinq cent trente-huit mille cent trente euros), par voie d'émission de 330.630 (trois cent trente mille six cent trente) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominal de 1 EUR (un euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 3.669.370 EUR (trois millions six cent soixante neuf mille trois cent soixante dix euros).

Troisième résolution

L'Assemblée enregistre la souscription et le payement pour les Nouvelles Parts Sociales comme suit:



Souscription - Libération

Taylor Nelson Sofres International Limited, une société en commandite par actions constituée selon le droit britannique, ayant son siège social au 27 Farm Street, Londres, Angleterre, W1J 5RJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 01953112 (le Nouvel Associé),

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

intervient dans la présente Assemblée et déclare (i) souscrire aux 330.630 (trois cent trente mille six cent trente) parts sociales ordinaires et (ii) les libérer entièrement par voie d'un apport en nature constitué d'une (1) part sociale ordinaire ayant une valeur nominale de 52.800 euros, représentant 100% (cent pour cent) du capital social émis de Kantar Media GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois allemandes et ayant son siège social au Barmbeker Straße 2, 22303, Hambourg, Allemagne, enregistré auprès du Registre de Commerce d'Allemagne (Amtsgericht Hamburg) sous le numéro HRB 101855 (les Parts Sociales Kantar).

Les Parts Sociales Kantar sont apportées à leur valeur marchande, i.e. une valeur globale de 4.000.000 EUR (quatre millions d'euros), qui sera allouée comme suit:

- un montant de 330.630 EUR (trois cent trente mille six cent trente euros) devant être alloué au compte du capital social de la Société; et
- un montant de 3.669.370 EUR (trois millions six cent soixante neuf mille trois cent soixante dix euros) devant être alloué au compte réserve de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Sociales apportées à la Société sont certifiées par un certificat émis par l'organe de gestion du Nouvel Associé et contresigné par l'organe de gestion de la Société (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte du Nouvel Associé et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

Vincent Square Holding B.V.:	21.912.500 parts sociales ordinaires;
Taylor Nelson Sofres International Limited:	330.630 parts sociales ordinaires; et
WPPIH 2001, Inc.:	16.295.000 parts sociales préférentielles

L'Assemblée note qu'à compter de la présente résolution, le Nouvel Associé est considéré comme étant un associé de la Société et qu'à ce titre il peut délibérer et voter en accord avec les droits attachés aux parts sociales qu'il détient dans la Société, sur les points suivants de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- " **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 38.538.130 EUR (trente-huit millions cinq cent trente-huit mille cent trente euros), représenté par 38.538.130 (trente-huit millions cinq cent trente-huit mille cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (la Valeur Nominale) chacune, divisées comme suit:
 - 22.243.130 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); et
- 16.295.000 parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales).

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une résolution de l'assemblée des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications statutaires."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorisé tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambigüité la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 3.300..

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ELVINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56988. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004059/261.

(120002454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 58.944.

BDO Tax & Accounting

A décidé de dénoncer le siège de la société

ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58 944

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2012004611/15.

(120003555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Galen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9557 Wiltz, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 93.909.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004350/10.

(120004049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Gitte Landgrebe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 103.771.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004354/10.

(120003605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Glacea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004355/10.

(120004204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Global Mania Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 123.468.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004358/10.

(120003985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Guimofi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 33.575.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 décembre 2011

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Maurice HOUSSA de ses fonctions de gérant unique.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau gérant unique, Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004362/14.

(120003862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Avaton S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Avaton S.A.).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 162.330.

In the year two thousand and eleven, on the 29 th of December.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "AVATON S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue du Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 162330, incorporated on July 20 th , 2011 before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2300 of September 28, 2011 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, with address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary, Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, clerk, with professional address at Esch-sur-Alzette.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.
- II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
 - IV.- The agenda of the General Meeting was the following:



Agenda

- 1. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of two thousand euros (2.000 EUR) so as to reduce it from its current amount of 31.000 EUR to the amount of 29.000 EUR by the creation of a special reserve to offset losses and subsequent cancellation of two thousand shares (2.000 shares);
- 2. Change of the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" S.à r.l.);
 - 3. Change of the name of the Company to Avaton S.à r.l.;
- 4. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 1 EUR so as to raise it from its current amount of 29.000 EUR to the amount of 29.001 EUR by issuance of one (1) share with a nominal value of 1 EUR and a total share premium of 3.168.535,-EUR, having the same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in kind:
- 5. Waiver by the shareholders of the Company of their preferential right of subscription related to the increase in share capital;
- 6. Subscription by Mrs. Elizabeth PAUCHET of the one (1) new share of the Company and payment by a contribution in kind consisting in the contribution of 1.170 shares equivalently distributed into 10 classes of shares of the Luxembourg company RM2 INTERNATIONAL S.A. established at 5 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg with trade register B132740;
- 7. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken;
 - 8. Appointment of managers;
 - 9. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General meeting resolved to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of two thousand euros (2.000 EUR) so as to reduce it from its current amount of 31.000 EUR to the amount of 29.000 EUR by the creation of a special reserve to offset losses and subsequent cancellation of two thousand (2.000) shares.

Second resolution

The General Meeting resolved to change the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" - S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) and to restate the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics.

Consequently the 29.000 current shares ("actions de société anonyme") are replaced by 29.000 new shares ("parts sociales de société à responsabilité limitée") with a nominal value of 1, -EUR each, to be provided to the shareholders in accordance with the prorate of their shareholding in the Company.

Third resolution

The General Meeting resolved to change the name of the Company to Avaton S.à r.l.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 1 EUR so as to raise it from its current amount of 29.000 EUR to the amount of 29.001 EUR by issuance of one (1) new share with a nominal value of 1 EUR and a total share premium of 3.168.535,-EUR, having the same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in kind.

Fifth resolution

The General Meeting acknowledged and accepted the waiver by the shareholder of the Company of its preferential right of subscription related to the increase in share capital of the Company.

Sixth resolution

The one (1) new share of the Company with a nominal value of 1 EUR per share and a total share premium of 3.168.535,-EUR has been subscribed and entirely paid up by Mrs. Elizabeth PAUCHET, by a contribution in kind consisting in the contribution of 1.170 shares equivalently distributed into 10 classes of shares of a total amount of 4.095.000 USD of the Luxembourg company RM2 INTERNATIONAL S.A. established at 5 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg with trade register B132740.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by:

(i) A subscription form signed and carried out by Mrs. Elizabeth PAUCHET in her quality of contributor;



- (ii) A confirmation certificate signed and carried out by Mr. Jan DEKKER, Mr. Charles DURO and Mrs. Karine MAS-TINU in their quality of managers of the Company and
- (iii) A report issued by the company Grant Thornton Lux Audit S.A. "Réviseur d'entreprises agrée" with registered office in L-8308 Capellen at 83, Pafebruch (Grand-Duché de Luxembourg), which concludes as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie."

Said evidence, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Seventh resolution

The General Meeting resolved to proceed to a restatement of the by-laws of the Company in order to reflect the decisions taken and to bring them in conformity with the new form of the Company without amendment of its essential characteristics.

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceed forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "AVATON S.à r.l.".

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the vent that, in the view of the manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");
- For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.
- A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orientate the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.
- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.



The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at twenty nine thousand and one euros (EUR 29.001,-) represented by twenty nine thousand and one (29.001) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

- **Art. 8. Ownership of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In a case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

- **Art. 10. Register of shares.** There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.
- Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.
- **Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager. If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers")

Art. 13. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.



Art. 16. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

- **Art. 17. Management fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 18. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

- **Art. 19. Liability of the manager(s).** The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.
- **Art. 20. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice



in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10 th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Eighth resolution

The General Meeting resolved to give full discharge to the directors and to the auditor of the Company until the date hereof for the accomplishment of their mandate.



The General Meeting resolved to replace the board of directors by a board of managers and to fix the number of managers at three and to appoint for unlimited duration:

- Mr. Jan Arie DEKKER, company director, born on March 19, 1948 in Gravenhage (the Netherlands), with address at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, the Netherlands;
- Mr. Charles DURO, attorney at law, born on June 5, 1958 in Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- Mrs. Karine MASTINU, attorney at law, born on 7 Mai 1975 in Villerupt (France), with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

The General Meeting further resolved to entitle Mr. Charles DURO prenamed in his capacity as member of the Board of Managers of the Company to proceed individually in the name of all the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 3,500.-EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

French version

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AVATON S.A.», ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B162330, constituée le 20 juillet 2011 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2300 du 28 septembre 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président comme secrétaire Madame Michèle SENSIBERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

- I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

- 1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de deux mille euros (2.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR au montant de 29.000 EUR par la création d'une réserve spéciale pour compenser les pertes et par la conséquente annulation de deux mille (2.000) actions;
- 2. Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);
 - 3. Modification de la dénomination de la Société en Avaton S.à r.l.;
- 4. Augmentation du capital social de la Société par un montant de 1 EUR pour le porter de son montant actuel de 29.000 EUR au montant de 29.001 EUR par l'émission de une (1) action d'une valeur nominale de 1 EUR et d'une prime



d'émission totale d'un montant de 3.168.535.-EUR, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en nature;

- 5. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation du capital;
- 6. Souscription par Mme Elizabeth PAUCHET d'une (1) nouvelle action de la Société et libération par un apport en nature de 1.170 actions également réparties en 10 classes d'actions de la société de droit luxembourgeois RM2 INTERNATIONAL S.A. ayant son social au 5 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg avec numéro de Registre de Commerce et des Sociétés B132740;
- 7. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises;
 - 8. Nominations de gérants;
 - 9. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant de deux mille euros (2.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR au montant de 29.000 EUR par la création d'une réserve spéciale pour compenser les pertes et par la conséquente annulation de deux mille (2.000) actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

Par conséquent, les 29.000 actions de société anonyme actuelles sont remplacées par 29.000 nouvelles parts sociales de société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de 1,-EUR par part sociale, à remettre aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé la modification de la dénomination de la Société en Avaton S.à r.l.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 1 EUR pour le porter de son montant actuel de 29.000 EUR au montant de 29.001 EUR par l'émission de une (1) part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR et d'une prime d'émission totale de 3.168.535.-EUR, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en nature.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale a pris acte et accepté la renonciation des actionnaires de la Société à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital.

Sixième résolution

La nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR et d'une prime d'émission totale de 3.168.535.-EUR a été souscrite et entièrement libérée par Mme Elizabeth PAUCHET, par un apport en nature consistant en l'apport de 1.170 actions également réparties en 10 classes d'actions d'un montant total de 4.095.000 USD de la société de droit Luxembourgeois RM2 INTERNATIONAL S.A ayant son siège social au 5 rue de la Chapelle avec le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés B132740.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire soussigné par:

- (i) Un bulletin de souscription signé et exécuté par Mme Elizabeth PAUCHET en sa qualité d'apporteur;
- (ii) Un certificat de confirmation signé et exécuté par M. Jan DEKKER, M. Charles DURO et Mme Karine MASTINU en leur qualité de gérants de la Société et;
- (iii) Un rapport émis par la société Grant Thornton Lux Audit S.A. «Réviseur d'entreprises agrée» ayant son siège social à L-8308 Capellen 83 Pafebruch (Grand-Duché de Luxembourg) qui a conclu comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie."

Ladite preuve, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du souscripteur, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte.



Septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises et de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

- Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination «AVATON S.à r.l.».
- Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Dans l'hypothèse où les gérant(s) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («la Société(s) Apparenté(es)»);
- Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.
- Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.



La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 6. Capital social et Capital autorisé. Le capital social de la Société est de vingt-neuf mille et un euros (29.001,-eur) représenté par vingt-neuf mille et une (29.001) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- eur) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

- Art. 8. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 9. Transfert des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

- Art. 10. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.
- Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance («le Conseil de Gérance»).

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

- **Art. 15.** Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.
- Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.



Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 17. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise

- **Art. 19. Responsabilité des gérant(s).** Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.
- **Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.** Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.



Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

- **Art. 26. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.
- Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Huitième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée Générale a décidé de remplacer le conseil d'administration par un conseil de gérance et de fixer le nombre des gérants à trois et de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Jan Arie DEKKER, administrateur, né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL2101 GC Heemstede (Pays-Bas).
- Me Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Me Karine MASTINU, avocat, né le 7 mai 1975 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Maître Charles Duro prénommé en sa qualité de membre du conseil d'administration de la Société de procéder individuellement au nom des actionnaires et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des



actionnaires de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 3.500.- EUR.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C.Duro, M.Sensi-Bergami, K.Mastinu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001564/642.

(120000188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Haig Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004364/10.

(120003324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Hingerfarm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9644 Dahl, 45A, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 153.446.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004366/10.

(120004028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Horizon Santé, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 447.883,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 164.492.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004369/10.

(120003751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.



Haasberg Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 75.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004372/9.

(120003469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Sieglinde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.012.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire en date du 27 décembre 2011 que:

- La démission des administrateurs en place, à savoir Messieurs Georges GREDT, Max GALOWICH et Dan EPPS est acceptée
 - La démission du commissaire LUX-AUDIT S.A. est acceptée

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012004635/15.

(120003524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Haasberg Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 75.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004373/9.

(120003470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

CB Diagnostics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.737.394,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.409.

In the year two thousand and eleven, on the first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CB Diagnostics Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 27 th November 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), number 140 page 6696, on 8 th February 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 24 th August 2011 by deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial number 2643 on the 31 October 2011.

The meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Jennifer Bonnaventure, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.
- 2. As it appeared from said attendance list, all three million seven hundred thirty-seven thousand three hundred ninety-four (3,737,394) shares in issue in the Company and all shareholders of the Company are represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.



3. The agenda of the meeting is as follows, all items being interrelated:

Agenda:

- 1. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company;
- 2. Appointment of Fideuro S.A. as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation. The meeting noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The meeting resolved to appoint Fideuro S.A., société anonyme with registred office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B 151.304, as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the meeting. The meeting authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting, if such authorisation is required by law.

The meeting dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CB Diagnostics Luxembourg S.àr.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée suivant acte du Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 140 du 8 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du Me Joseph Elvinger, prénommé, le 24 août 2011, publié au Mémorial numéro 2643 du 31 octobre 2011.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Jennifer Bonnaventure, maître en droit demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les trois millions sept cent trente-sept mille trois cent quatre-vingtquatorze (3.737.394) parts sociales actuellement émises dans la Société et tous les associés de la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

- 2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, tous les points étant interreliés:
- 1. Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.
- 2. Désignation de Fideuro S.A. en tant que liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur conférant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.



Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'assemblée a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer Fideuro S.A., société anonyme avec siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du RCS Luxembourg sous numéro B 151.304, en tant que liquidateur de la Société.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'assemblée autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'assemblée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: M. ESTEVES, J. BONNAVENTURE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54938. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004241/106.

(120004130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Heimsveldi, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 137.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012004376/11.

(120004245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Hoban Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 126.813.

Merci de prendre note du changement d'adresse suivant:

1. Monsieur Dominique Fontaine demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

STRATEGO TRUST SA

Domiciliatiaire

Référence de publication: 2012004377/11.

(120003518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.



Holzinger + Klemm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières.

R.C.S. Luxembourg B 144.519.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004378/10.

(120003602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Ger Top S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.462.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 12 décembre 2011

1. L'assemblée générale des actionnaires a décide de confirmer le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 65.477, réviseur d'entreprise, et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012004768/15.

(120003769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Kitchener Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 146.377.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Kitchener Luxco S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established at L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, R.C.S. Luxembourg section B number 146.377, incorporated by deed of the undersigned notary on the 20 th of May 2009, published in the Luxembourg Memorial C number 1.213 of the 24 th of June 2009.

The company has been thrown into liquidation by deed of the undersigned notary on December 12 th , 2011, with appointment of John R. SCERBO as liquidator.

HRT REVISION S.A., was appointed as auditor-controller.

The meeting is presided by Mrs Fabienne ESTEVES, employée, residing in Luxembourg.

The chairwoman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman declared and requested the notary to act:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1.- Presentation of the report of the auditor to the liquidation.
- 2.- Discharge to the former directors, to the liquidator and to the auditor to the liquidation for their respective assignments.
 - 3.- Closing of the liquidation.



- 4.- Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years.
 - 5.- Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report of the auditor, approves the said report and the liquidation accounts. The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the directors, to the liquidator and to the auditor to the liquidation for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposed at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Kitchener Luxco S.à r.l.", ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 146.377, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1.213 du 24 juin 2009.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2011, comprenant nomination de John R. SCERBO en tant que liquidateur.

HRT REVISION S.A., réviseur d'entreprises, a été nommé en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne ESTEVES, employée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg. La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- l.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Approbation des comptes de la liquidation.
- 3. Décharge à accorder aux gérants, au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4. Clôture de la liquidation.



5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants, au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: F. ESTEVES, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58592. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004425/115.

(120003736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Home Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 50.904.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004379/10.

(120003505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Hôtel-Restaurant-Brasserie Siewenburen, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2534 Luxembourg, 36, rue des Septfontaines.

R.C.S. Luxembourg B 24.422.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 05/01/2012.

Référence de publication: 2012004380/11.

(120003410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

HSG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2272 Howald, 31, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 141.812.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004381/10.

(120003918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

MGA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 147.308.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pour ordre

PRODESSE sarl

Signature

Référence de publication: 2012004493/13.

(120004243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Shavir SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.929.

STATUTES

L'an deux mil onze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ICS (OVERSEAS) LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 80, Strafford Gate Potters Bar, Hertfordshire EN61PG, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 07687461;

Ici représentée par Madame Tiffany Halsdorf employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial (la «Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de SHAVIR SPF S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- Art. 4. L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant sur la Société de gestion de Patrimoine Familial.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000) représenté par mille neuf cents (1.900) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du



conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.
- En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
- Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, selon le cas, ou par (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par (iii) la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par (iv) les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14 heures et pour la première fois en 2013.
 - Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.



Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600).

Souscription et Libération

Les 1.900 (mille neuf cents) actions ont été souscrites par ICS (OVERSEAS) LIMITED, précitée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:
- a) Monsieur Andrea CARINI, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli LYBIE (LAR), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
- b) Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, né le 4 novembre 1965 à Varese, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 1921, boulevard du Prince Henri;
- c) Monsieur Marco BUS, employé privé, né le 23 décembre 1964 à Genova, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:
 - Finsev S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg B numéro 103.749.
 - 4. Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Andrea CARINI, précité.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant es qualité qu'il agit attentif au fait que les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF, ce qui est expressément reconnu par ledit comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/58155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004630/183.

(120004240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.



GER 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.973.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 12 décembre 2011

Il résulte d'une assemblée générale de la Société tenue le 12 Décembre 2011 que:

1. Monsieur David Bannerman, né le 2 Février 1962 à Edimbourg résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 Décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2012004770/15.

(120003671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

I-TEK S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 99.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004383/10.

(120004036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

I&G Galileo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 janvier 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Jan Willem Overheul, né le 4 Janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012004382/17.

(120003391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Monteland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.188.150,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012004496/13.

(120003309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Iceo Parallel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.586.

In the year two thousand and eleven, on twenty-second of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Parallel Private Equity LLP, a limited liability partnership organised under the laws of England, having its registered office at 49 St James's Street, London SW1A 1JT (United Kingdom) and registered in England under number OC341400 ("Parallel Private Equity LLP") in its capacity as the manager and operator of each of a) Parallel Ventures L.P. ("PVLP"), a limited partnership organised under the laws of Scotland and registered under the Limited Partnerships Act 1907 with registered number SL3153 whose principal place of business is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ; and b) Parallel Private Equity L.P. ("PPELP"), a limited partnership organised under the laws of Scotland and registered under the Limited Partnerships Act 1907 with registered number SL5944 whose principal place of business is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, duly represented by Neil Simon Peters and Graham Stewart Cox, residing professionally at 49 St. James's Street, London SW1A 1]T (United Kingdom),

here duly represented by Mr Sanjiv GOMEZ, manager, residing professionally in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered in London, on December 19, 2011.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, declares and requests the notary to act:

That the appearing party is the sole subscriber, in its capacity as the manager and operator of PVLP and PPELP, of all shares of the private limited liability company named ICEO PARALLEL (the "Company"), with registered office in L-1258 Luxembourg, 4, Rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 147586, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary on June 26, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1701 of September 3 rd , 2009, and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on November 4 , 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2769 of November 14, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to issue in accordance with Article 8.2. of the Articles of Association of the Company (the "Articles") 6,500 (six thousand and five hundred) new class B redeemable shares ("New Class B Shares") with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, in consideration of the payment of the aggregate amount of EUR 650,000.- (six hundred and fifty thousand Euro) to be fully paid-up and therefore to increase the share capital.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and payment in cash of the newly issued 6,500 (six thousand five hundred) New Class B Shares by PVLP, duly represented by its manager and operator, Parallel Private Equity LLP, in consideration of the payment of an amount of EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand Euro).

Both, PVLP and PPELP, as above named, have waived partially of their preferential subscription right, in accordance with their prorata shareholding of Shares of the Company, as this may be required.

Evidence of full payment of the subscription price for the New Class B Shares corresponding to the aggregate amount of EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand Euro) was shown to the undersigned notary.

Third resolution

It is consequently resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 650,000.- (six hundred and fifty thousand Euro). Thus, the share capital of the Company is increased from its current amount of EUR 11,412,500.- (eleven million four hundred twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 12,062,500.- (twelve million sixty-two thousand and five hundred Euro) henceforth represented by 125 (one hundred and twenty-five) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, 11,020 (eleven thousand and twenty) class A shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, 37,830 (thirty-seven thousand eight hundred and thirty) class B shares with



a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each and 71,650 (seventy-one thousand six hundred and fifty) class C shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Fourth resolution

It is consequently resolved to amend Article 8.3 of the Articles of the Company which shall read as follows:

"8.3. Share capital. The share capital of the Company amounts to EUR 12,062,500.- (twelve million sixty-two thousand and five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, 11,020 (eleven thousand and twenty) class A shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, 37,830 (thirty-seven thousand eight hundred and thirty) class B shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each and 71,650 (seventy-one thousand six hundred and fifty) class C shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each."

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its amendment of Articles of Association are estimated at two thousand three hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder has signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Parallel Private Equity LLP, une société à responsabilité limitée de droit anglais constituée sous la forme d'un "limited liability partnership", ayant son siège social sis au 49 St James's Street, London SW1A 1JT (Royaume-Uni), dûment immatriculée en Angleterre sous le numéro OC341400 ("Parallel Private Equity LLP"), en sa capacité de Directeur et Opérateur de chacune des entités suivantes: a) Parallel Ventures L.P. ("PVLP"), un "limited partnership" constitué selon le droit écossais et immatriculé selon le "Limited Partnerships Act 1907" sous le numéro d'immatriculation SL3153 ayant son principal établissement sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ; et b) Parallel Private Equity L.P. ("PPELP"), un "limited partnership" constitué selon le droit écossais et immatriculé selon le "Limited Partnerships Act 1907" sous le numéro d'immatriculation SL5944 ayant son principal établissement sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, dûment représentée par Neil Simon Peters and Graham Stewart Cox, demeurant professionnellement à 49 St. James Street, London SW1A 1]T (Royaume-Uni),

ici dûment représentée par Monsieur Sanjiv GOMEZ, manager, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Londres en date du 19 décembre 2011.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et demande au notaire d'acter:

Que la partie comparante est l'unique souscripteur, dans sa capacité de Directeur et Opérateur de PVLP et PPELP, de l'intégralité des parts de la société à responsabilité limitée dénommée ICEO PARALLEL (la "Société"), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, Rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.586, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant le 26 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1701 du 3 septembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2769 du 14 novembre 2011.

et que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé d'émettre, en conformité avec l'article 8.2. des statuts de la Société (les "Statuts"), 6.500 (six mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Catégorie B ("Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B") d'une valeur nominale de



EUR 100,- (cent euros) chacune, en contrepartie du paiement d'un montant total de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euros) à libérer intégralement.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter la souscription des 6.500 (six mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B par PVLP, dûment représenté par son Directeur et Opérateur, Parallel Private Equity LLP, en contrepartie d'un paiement en espèces du prix de souscription correspondant à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euros).

PVLP et PPELP, désignés ci-dessus, ont tous les deux renoncé partiellement à leur droit de souscription préférentiel, en relation avec leur quote-part détenue dans les Parts Sociales de la Société, tel que requis, le cas échéant.

La preuve du paiement intégral du prix de souscription pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B s'élevant à un montant total 650.000,- (six cent cinquante mille Euros) a été communiquée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Par conséquent, il a été décidé de modifier l'article 8.3 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **8.3. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.062.500,- (douze millions soixante-deux mille et cinq cents Euro) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, 11.020 (onze mille vingt) Parts sociales de la Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, 37.830 (trente-sept mille huit cent trente) Parts sociales de la Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et 71.650 (soixante et onze mille six cent cinquante) Parts sociales de la Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou modifications de quelque nature que ce soit qui doivent être pris en charge par la Société à la suite de l'amendement des statuts sont estimés à deux mille trois cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GOMEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/57849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004395/139.

(120003881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Hanreever Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 116.785.

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Yves CRITS, consultant, né à Liège (Belgique) le 12 octobre 1962 (matr. 1962 10 12 138), demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 181, chaussée d'Ophain;
- 2) Madame Catherine VAN ESCH, sans état particulier, née à Berchem Sainte-Agathe (Belgique) le 8 septembre 1965, épouse de Monsieur Yves Crits, demeurant à B-1240 Braine-l'Alleud, 181, chaussée d'Ophain;

ici représentés par Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale, en vertu d'une procuration sous seing privé datée à Braine-l'Alleud le 11 décembre 2011, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,



seuls associés de la société à responsabilité limitée "HANREEVER CORP." (matr. 2006 2419 963), avec siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1556 du 16 août 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.785,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Rambrouch vers Hesperange et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Hesperange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe BOSSICARD, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2011. Relation: DIE/2011/12384. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004374/50.

(120004232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Immo Abakus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4608 Oberkorn, 4, rue Gustave Lemaire.

R.C.S. Luxembourg B 141.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004384/9.

(120003658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Immo AL 33, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.460.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Aerium Place de Paris S.à r.l, a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Veuillez notez également que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.



Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Comapny, Aerium Place de Paris S.à r.l, has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Please note also that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, resides professionnally at 1 Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004385/17.

(120003385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Immo AL 35/37, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.447.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Aerium Place de Paris S.à r.l, a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Veuillez notez également que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Comapny, Aerium Place de Paris S.à r.l, has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Please note also that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, resides professionnally at 1 Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004386/17.

(120003384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

GER1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.463.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 12 décembre 2011

1. L'assemblée générale des actionnaires a décide de confirmer le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 65.477, réviseur d'entreprise, et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012004773/15.

(120003771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Immo PDP2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.444.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Aerium Place de Paris S.à r.l, a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Veuillez notez également que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Comapny, Aerium Place de Paris S.à r.l, has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Please note also that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, resides professionnally at 1 Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial , Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004387/17.

(120003838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Immo PDP4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.542.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Aerium Place de Paris S.à r.l, a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Veuillez notez également que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Comapny, Aerium Place de Paris S.à r.l, has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Please note also that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, resides professionnally at 1 Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004388/17.

(120003383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Skandia Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.700.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.401.

Nous souhaitons par la présente vous informer de la démission de Messieurs Olivier Martinez et Xavier Dahan en tant que délégué à la gestion journalière de Skandia Invest SA.

Deux nouveaux délégués à la gestion journalière ont été nommé par le Conseil d'Administration de la société le 30 juin 2011 (extrait en pièce jointe):

- Monsieur Elio Fratini en charge de la gestion des risques et de la fonction Compliance ayant comme adresse professionnelle L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet;
- Et Madame Zora Bass en charge de la fonction comptable et finance -ayant comme adresse professionnelle L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Ces nominations ont été approuvées par la CSSF le 14 juillet 2011 (copie du courrier en pièce jointe).

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Hein Donders

Administrateur

Référence de publication: 2012004836/20.

(120003793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

FPM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.255.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of FPM capital S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg-Cents, Grand Duchy of Luxembourg at the date of the incorporation of the Company, on 17 November 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The Meeting is presided by Julien Leclère, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.



The Meeting elects as scrutineer Chloé Dellandrea, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The name of the shareholders and the number of shares held by them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the Meeting; such attendance list will remain attached to the original of this deed.
- II. It appears from the said attendance list that all 320 (three hundred twenty) shares representing the whole share capital of the Company are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda.
 - III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1. Increase the share capital of the Company by the amount determined by the board of directors of the Company in its valuation report to be adopted on or around the date hereof;
- 2. Subscription and payment by FPM Financiamento e Participações Mobiliárias, SGPS, SA of the new shares to be issued further to the capital increase referred to under point 1;
- 3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

After the foregoing is unanimously approved by the Meeting, the following resolutions are taken:

First resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by the amount of EUR 86,400 (eighty-six thousand four hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand euro) represented by 320 (three hundred twenty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, to EUR 118,400 (one hundred eighteen thousand four hundred euro) by the creation and issuance of eight hundred sixty-four (864) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the following entity, here represented by Me Julien Leclère, attorney-at law in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 November 2011, the said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, declares to subscribe to the new shares as follows:

FPM - Financiamento e Participações Mobiliárias, SGPS, SA, a company incorporated in accordance with the laws of Portugal, with registration number 509371787 before the Commercial Registry Office of Lisbon, with registered head office at Avenida da Liberdade, 224, 1250 Lisboa, Portugal and a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000), declares to subscribe to eight hundred sixty-four (864) new shares of the Company and to have them fully paid up by way of contribution in kind consisting of twenty-four thousand six hundred ninety-six (24,696) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) in the share capital of Odkas - Consultadoria Económica e Marketing, S.A., a company incorporated under the laws of Portugal, with registered address set at 13, rue Alfândega, Funchal, Madeira Island, Portugal.

The shares so contributed represents a contribution in kind in the aggregate amount of EUR 864,519.3872 (eight hundred sixty-four thousand five hundred nineteen euro three thousand eight hundred seventy-two cents) which shall be allocated as follows:

- EUR 86,400 (eighty-six thousand four hundred euro) to the share capital account of the Company;
- EUR 778,119.3872 (seven hundred seventy-eight thousand one hundred nineteen euro three thousand eight hundred seventy-two cents) to the share premium account of the Company.

The contribution in kind is the purpose of a report established by Interaudit S.à r.l., independent auditor, member of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises" and authorized by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), having its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, dated on the date hereof (the Report), concluding as follows:

"Based on audits conducted as described above, we have no observation to formulate on the value of the contribution which matches at least the number and nominal value of shares and share premium to be issued in return."

The notary further certifies that the conditions set forth in article 26-1 of the law of 10 th August 1915, on commercial companies, as amended, have been fulfilled. The Report, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and the contribution having been fully carried out, it was unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" Art. 5. The share capital is set at EUR 118,400 (one hundred eighteen thousand four hundred euro) divided into 1,184 (one thousand one hundred eighty-four) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each."



Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euros (2,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FPM capital S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-Cents, Grand-Duché de Luxembourg à la date de la constitution de la Société, le 17 novembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Julien Leclère, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Chloé Dellandrea, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

- I. Le nom des actionnaires et le nombre d'actions détenues par eux sont inscrits dans une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres de l'Assemblée; cette liste de présence restera annexée à l'original de cet acte.
- II. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les 320 (trois cent vingt) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant déterminé par le conseil d'administration de la Société dans son rapport devant être adopté le ou autour de la présente date;
- 2. Souscription et paiement par FPM Financiamento e Participações Mobiliárias, SGPS, SA des nouvelles actions devant être émises suivant l'augmentation de capital visée au point 1; et
- 3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Suite à l'approbation à l'unanimité de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 86.400 EUR (quatre-vingt-six mille quatre cents euros) afin de le porter de son actuel montant de 32.000 EUR (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, à 118.400 EUR (cent dix-huit mille quatre cents euros) par la création et l'émission de huit cent soixante-quatre (864) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'entité suivante, ici représentée par Me Julien Leclère, Avocat à la Cour au Barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2011, ladite procuration, signée «ne varietur» par la personne qui comparaît et le notaire soussigné, déclare souscrire aux actions nouvelles comme suit:

FPM - Financiamento e Participações Mobiliárias, SGPS, SA, une société constituée selon les lois du Portugal, immatriculée sous le numéro 509371787 devant l'Office du Registre Commercial Fade Lisbonne, ayant son siège social au Avenida da Liberdade, 224, 1250 Lisbonne, Portugal et un capital social de cinquante mille euros (50.000 EUR), déclare souscrire à huit cent soixante-quatre (864) nouvelles actions de la Société et de les avoir intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-seize (24.696) actions d'une valeur nominale



de un euro (1 EUR) dans le capital social de Odkas - Consultadoria Económica e Marketing, S.A., une société constituée selon les lois du Portugal, domiciliée au sis 13, rue Alfândega, Funchal, lle de Madère, Portugal.

Les actions ainsi apportées représentent un apport en nature d'un montant total de 864.519,3872 EUR (huit cent soixante-quatre mille cinq cent dix-neuf euros trois mille huit cent soixante-douze centimes) qui sera affecté comme suit:

- 86.400 EUR (quatre-vingt-six mille quatre cents euros) au capital social de la Société;
- 778.119,3872 EUR (sept cent soixante-dix-huit mille cent dix-neuf euros trois mille huit cent soixante-douze centimes) au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par Interaudit S.à r.l., réviseur indépendant, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en date de la présente (le Rapport) concluant ce qui suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et de la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

Le notaire certifie en outre que les conditions énoncées à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies. Le rapport signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède et l'apport ayant été entièrement réalisé, il a été décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social est fixé à 118.400 EUR (cent dix-huit mille quatre cents euros) divisé en 1.184 (mille cent quatre-vingt-quatre) actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros).»

Frais

Les frais, coûts, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête en début de ce document.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LECLERE, R. GALIOTTO, CHLOE DELLANDREA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54702. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004341/161.

(120004115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Ametek Holdings de Mexico, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 600.000,00.

Siège de direction effectif: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.671.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EMA Corp., a company organized and existing pursuant to the laws of the State of Delaware, the United States of America, and having its principal office at 1100 Cassatt Road, Berwyn, Pennsylvania 19312, the United States of America, hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 28, 2011; and

EMA MX, LLC., a limited liability company organized and existing pursuant to the laws of the State of Delaware, the United States of America, and having its principal office at 1100 Cassatt Road, Berwyn, Pennsylvania 19312, the United



States of America, hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatta L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 28, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the companies appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- I. EMA Corp., prenamed, and EMA MX, LLC., prenamed, are the sole partners of a private limited liability company duly incorporated in Mexico on November 22 nd, 2011 under the name of AMETEK HOLDINGS DE MEXICO, S. de R.L., and having its main office and principal place of management at 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 21 st, 2011, not yet published in the Mémorial C.
- II. The Company's corporate capital amounts to three hundred thousand Mexican Pesos (MXN \$300,000.-) represented by two (2) social parts of one hundred and fifty thousand Mexican Pesos (MXN \$150,000.-) each.
- III. The sole partners of the Company, through their proxyholder, resolved to increase the corporate capital of the Company by three hundred thousand Mexican Pesos (MXN \$ 300,000.-), in order to raise it from its present amount of three hundred thousand Mexican Pesos (MXN \$300,000.-) to six hundred thousand Mexican Pesos (MXN \$ 600,000.-), through the increase of the value of each of the two (2) existing social parts in the respective amount of one hundred and fifty thousand Mexican Pesos (MXN \$ 150,000.-), and along with the payment of a related share premium whose aggregate value amounts to five hundred and thirty-nine million, ninety-eight thousand, four hundred and seventeen Mexican Pesos and seventy-eight Cents (MXN \$ 539,098,417.78).

Subscription - Payment

Thereupon intervened:

- i) EMA Corp., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the increase of the Company's corporate capital with respect to its social part for the amount of one hundred and fifty thousand Mexican Pesos (MXN \$ 150,000.-), along with the related share premium in the aggregate amount of two hundred and sixty-nine million, five hundred and forty-nine thousand, two hundred and eight Mexican Pesos and eighty-nine Cents (MXN \$ 269,549,208.89), both fully paid-up, by contribution in kind consisting of the contribution of three hundred and ninetyeight thousand, eight hundred and seventy-eight (398,878) full shares and its 50% ownership in one share of AMETEK Latin America Holding Company S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 161.773 ("AMETEK Lux"), representing in aggregate 50% of the issued share capital of AMETEK Lux, which are hereby transferred to and accepted by the Company, and which value is at least equal to two hundred and sixty-nine million, six hundred and ninety-nine thousand, two hundred and eight Mexican Pesos and eighty-nine Cents (MXN \$ 269,699,208.89), being the Mexican Pesos counter value of nineteen million, four hundred and ninetynine thousand, one hundred and ninety-four U.S. Dollars and fifty Cents (USD 19,499,194.50), after the conversion at USD/MXN exchange rate of USD 1.-= MXN 13,8313 (the "EMA Contribution"). Proof of the EMA Contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by a balance sheet of AMETEK Lux as of November 30th, 2011, certified as "true and correct" by its management, along with a declaration certifying the free transferability and the value of the contributed shares and the accomplishment of all required legal formalities, which has been duly signed by the management of AMETEK Lux and EMA Corp; and
- ii) EMA MX, LLC., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the increase of the Company's corporate capital with respect to its social part by the amount of one hundred and fifty thousand Mexican Pesos (MXN \$ 150,000.-), along with the related share premium in the aggregate amount of two hundred and sixty-nine million, five hundred and forty-nine thousand, two hundred and eight Mexican Pesos and eighty-nine Cents (MXN \$ 269,549,208.89), both fully paid-up, by contribution in kind consisting of the contribution of three hundred and ninety-eight thousand, eight hundred and seventy-eight (398,878) full shares and its 50% ownership in one share of AMETEK Lux, representing in aggregate 50% of the issued share capital of AMETEK Lux, which are hereby transferred to and accepted by the Company, and which value is at least equal to two hundred and sixty-nine million, six hundred and ninety-nine thousand, two hundred and eight Mexican Pesos and eighty-nine Cents (MXN \$ 269,699,208.89), being the Mexican Pesos counter value of nineteen million, four hundred and ninety-nine thousand, one hundred and ninety-four U.S. Dollars and fifty Cents (USD 19,499,194.50), after the conversion at USD/MXN exchange rate of USD 1.-= MXN 13,8313 (the "EMA MX Contribution"). Proof of the EMA MX Contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by a balance sheet of AMETEK Lux as of November 30 th , 2011, certified as "true and correct" by its management, along with a declaration certifying the free transferability and the value of the contributed shares and the accomplishment of all required legal formalities, which has been duly signed by the management of AMETEK Lux and EMA MX, LLC.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contributions



- it is the sole unrestricted owner of the EMA Contribution and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
 - the transfer of the EMA Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress, inter alia, in Luxembourg in order to duly carry out and formalize such transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

EMA MX, LLC., prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the EMA MX Contribution and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
 - the transfer of the EMA MX Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress, inter alia, in Luxembourg in order to duly carry out and formalize such transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.
 - IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the Company's bylaws is amended and shall henceforth read as follows:
- " Art. 6. Corporate capital. The Company's minimum corporate capital is fixed at six hundred thousand Pesos (\$ 600,000) represented by social parts all fully paid-up and subscribed and contributed to the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing companies, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the appearing companies and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing companies, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

EMA Corp., une société organisée et constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1100 Cassatt Road, Berwyn, Pennsylvanie 19312, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2011; et

EMA MX, LLC., une société organisée et constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1100 Cassatt Road, Berwyn, Pennsylvanie 19312, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

- I. EMA Corp., prédésignée, et EMA MX, LLC., prédésignée, sont les associées uniques de la société à responsabilité limitée qui a été dûment constituée selon les lois mexicaines le 22 novembre 2011 sous la dénomination de «AMETEK HOLDINGS DE MEXICO, S. de R.L.», et ayant son principal établissement et siège de direction au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C.
- II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent mille Pesos mexicains (300.000,- MXN) divisé en deux (2) parts sociales ayant une valeur nominale de cent cinquante mille Pesos mexicains (150.000,- MXN) chacune.
- III. Les associées uniques de la Société, par leur mandataire, ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent mille Pesos mexicains (300.000,- MXN), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille Pesos mexicains (300.000,-MXN) à six cent mille Pesos mexicains (600.000,- MXN), par le biais de l'augmentation de la valeur nominale de chacune des deux (2) parts sociales existantes à hauteur d'un montant respectif de cent cinquante mille Pesos mexicains (150.000,-MXN), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à cinq cent trente-neuf millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent dix-sept Pesos mexicains et soixante-dix-huit Cents (539.098.417,78 MXN).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Souscription – Libération

Sont alors intervenues:

- i) EMA Corp., prédésignée, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société en rapport avec sa part sociale pour un montant de cent cinquante mille Pesos mexicains (150.000,-MXN), ainsi que la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de deux cent soixante-neuf millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent huit Pesos mexicains et quatre-vingt-neuf Cents (269.549.208,89 MXN), le tout étant entièrement libéré par apport en nature consistant en l'apport de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-dixhuit (398.878) parts sociales entières et 50% de détention dans une part sociale de la société AMETEK Latin America Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 161.773 («AMETEK Lux»), représentant au total 50% du capital social émis d'AMETEK Lux, et qui sont transférées à et acceptées par la Société, et dont la valeur est au moins égale à deux cent soixante-neuf millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent huit Pesos mexicains et quatre-vingt-neuf Cents (269.699.208,89 MXN), étant la contre-valeur en Pesos mexicains de dix-neuf millions quatre cent quatre-vingtdix-neuf mille cent quatre-vingt-quatorze Dollars américains et cinquante Cents (19.499.194,50 USD) après application du taux de change USD/MXN suivant: 1,- USD = 13,8313MXN («l'Apport d'EMA»). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport d'EMA a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan de la société AMETEK Lux établi au 30 novembre 2011, certifié «conforme à l'original» par sa gérance, ainsi que par la production d'une déclaration attestant de la libre cessibilité et de la valeur des parts sociales apportées et de la réalisation de toutes formalités, laquelle est dûment signée par la gérance d'AMETEK Lux et d'EMA Corp.; et
- ii) EMA MX, LLC., prédésignée, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la Société en rapport avec sa part sociale pour un montant de cent cinquante mille Pesos mexicains (150.000,- MXN), ainsi que la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de deux cent soixante-neuf millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent huit Pesos mexicains et quatre-vingt-neuf Cents (269.549.208,89 MXN), le tout étant entièrement libéré par apport en nature consistant en l'apport de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-dix-huit (398.878) parts sociales entières et 50% de détention dans une part sociale de la société AMETEK Lux, représentant au total 50% du capital social émis d'AMETEK Lux, et qui sont transférées à et acceptées par la Société, et dont la valeur est au moins égale à deux cent soixante-neuf millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent huit Pesos mexicains et quatre-vingt-neuf Cents (269.699.208,89 MXN), étant la contre-valeur en Pesos mexicains de dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-quatorze Dollars américains et cinquante Cents (19.499.194,50 USD) après application du taux de change USD/MXN suivant: 1,- USD = 13,8313 MXN («l'Apport d'EMA MX»). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport d'EMA MX a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan de la société AMETEK Lux établi au 30 novembre 2011, certifié «conforme à l'original» par sa gérance, ainsi que par la production d'une déclaration attestant de la libre cessibilité et de la valeur des parts sociales apportées et de la réalisation de toutes formalités, laquelle est dûment signée par la gérance d'AMETEK Lux et d'EMA MX, LLC.

Les copies des déclarations susmentionnées demeureront annexées au présent acte.

Réalisation effective des apports

EMA Corp., prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport d'EMA et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement cessible;
 - le transfert de l'Apport d'EMA est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation, entre autres, au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

EMA MX, LLC., prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport d'EMA MX et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement cessible;
 - le transfert de l'Apport d'EMA MX est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation, entre autres, au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
- IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social minimum de la Société est fixé à six cent mille Pesos mexicains (600.000 MXN) représenté par des parts sociales entièrement souscrites et libérées en faveur de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi. Quatrième et dernier feuillet

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, au Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2349. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004188/199.

(120003448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Ineltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 117.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004409/9.

(120003475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Impax Solargen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004389/10.

(120003319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

International Manag' Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 76.641.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004391/14.

(120003747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Luninvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 2 janvier 2012 au siège social de la société, il a été décidé:



- d'accepter la démission de Madame Sandrine DURANTE, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;
- de coopter comme nouvel administrateur Madame Rossana Di Pinto, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012004464/17.

(120003698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Ibiz One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004393/10.

(120004242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Ibiz One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004394/10.

(120004257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Motola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 98, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 156.786.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.-La société à responsabilité limitée «MOTOLA S.àr.l», avec siège social à L-4671 Oberkorn, 98 avenue du Parc des Sports, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2811 en date du 22 décembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.786,

ici représentée par son gérant technique:

Monsieur Tommy HOUTSCH, employé privé, demeurant à L-3326 Crauthem, 12 rue de Bettembourg, et par son gérant administratif:

Monsieur Moreno RUSCIO, employé privé, demeurant à L-3856 Schifflange, 4 rue de la Montagne,

- 2. La société RH S.àr.l, avec siège social à L-4671 Oberkorn, 98 avenue du Parc des Sports,inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.729, représentée par son gérant unique Monsieur Tommy HOUTSCH, prédit.
 - 3.- Monsieur Moreno RUSCIO, prédit, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts sociales de la société "MOTOLA S.àr.l", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- RH S.àr.l, prédite,	66 parts
- Monsieur Moreno RUSCIO, prédit,	34 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts.



Par les présentes, la société RH S.àr.l, prénommée, représentée comme il vient d'être dit, déclare céder et transporter les soixante-six (66) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Moreno RUSCIO, prédit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quinze mille euros (EUR 15.000.-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à la société RH S.àr.l, prédite, cédante, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de la tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

Monsieur Moreno RUSCIO, prédit, déclare connaître parfaitement la situation financière de la société.

La société "MOTOLA S.àr.l", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société " MOTOLA S.àr.I", se trouve réparti de la manière suivante:

 1.- Monsieur Moreno RUSCIO, prédit,
 100 parts

 TOTAL: CENT PARTS SOCIALES
 100 parts

Monsieur Moreno RUSCIO, déclare continuer l'activité de la société sous forme société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnait avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125.-€) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide:

- a) de révoquer Monsieur Tommy HOUTSCH, employé privé, demeurant à L-3326 Crauthem, 12 rue de Bettembourg, de sa fonction de gérant technique. Et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.
- b) de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée: Monsieur Moreno RUSCIO, prédit, dans la fonction de gérant unique.

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800.-EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houtsch, Ruscio, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 15800. Reçu: soixante-quinze euros 7500.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004504/74.

(120003508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck